

83, rue Saint Fuscien  
80000 AMIENS  
[www.sommenumerique.fr](http://www.sommenumerique.fr)

Tél. 03 22 22 27 27  
Fax 03 22 22 03 57  
[courrier@sommenumerique.fr](mailto:courrier@sommenumerique.fr)

**20171130\_DL\_4**

**OBJET :**  
Plan de financement FttH  
de l'opération STHD  
2012-2018 en Seine  
Maritime

**Date de convocation :**  
24 novembre 2017

**Date de séance :**  
**30 novembre 2017**

**Date d'affichage :**  
18 décembre 2017

**Membres en exercice :** 46

**Membres présents :** 8

**Membres votants :** 14

**ABSENTS :** cf. PVS

**Adoptée à l'unanimité**

**Jours et heures d'ouverture  
du syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi  
de 9h00 à 12h30  
et  
de 14h00 à 17h30

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-sept, le trente novembre à 17h le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET, Président.

**Etaient présents :** Philippe VARLET, Ernest CANDELA, Michel CHIRAT, Philippe COCQ, Jean-Philippe DELFOSSE, Jean GORRIEZ, Laurent PARSIS, Christian PRUD'HOMME.

**Secrétaire de séance :** Laurent PARSIS

**Pouvoirs :** Isabelle DE WAZIERS à Philippe VARLET  
Florence RODINGER à Ernest CANDELA  
Annie VERRIER à Michel CHIRAT  
James HECQUET à Philippe COCQ  
Claude DEFLESSELLE à Jean-Philippe DELFOSSE  
Yves DERRIEN à Laurent PARSIS

Le programme de déploiement du réseau FttH prévu dans le cadre de l'opération 2012-2018 de mise en œuvre du SDTAN comprend une partie de construction en Seine Maritime sur le périmètre de l'ancienne communauté de communes Bresle Maritime. Ce dossier a reçu validation de l'Etat pour le FSN et a été déposé auprès de la Région Normandie.

### LE COMITE SYNDICAL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les statuts du syndicat mixte et notamment son article 13 ;
- Vu le SDTAN de la Somme et son programme opérationnel 2012-2018, qui prévoit notamment le déploiement du réseau FTTH sur l'ensemble du périmètre de la communauté de communes Bresle Maritime, devenue communauté de communes des Villes Sœurs au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;
- Vu le schéma d'aménagement numérique du territoire seinomarin approuvé par délibération du Conseil du Département de Seine Maritime en date du 2 juillet 2012 ;
- Vu la délibération n°5 du 18 juin 2012 portant approbation du règlement financier définissant les modalités de versement des participations des membres au financement du programme 2012-2018 de mise en œuvre du SDTAN ainsi que ses avenants 1 et 2 ;

## DELIBERE

**ARTICLE 1** - Le projet de création des prises FTTH sur le territoire seinomarin de la communauté de communes des Villes Sœurs (périmètre de la cc Bresle Maritime avant 2017), intégré au programme 2012-2018 de mise en œuvre du SDTAN de la Somme, est approuvé selon le plan de financement suivant :

<b>Financement</b>	<b>Montant €</b>
Recettes privées	4 248 172
Etat	1 680 000
Région	2 133 444
Somme Numérique (EPCI)	2 508 384
<b>TOTAL</b>	<b>10 570 000</b>

**ARTICLE 2** - Le règlement financier est modifié pour intégrer la participation de la communauté de communes des Villes Sœurs pour cette opération, à hauteur de 2 508 384€ correspondant au tarif de 212€ par prise fixé par le SDTAN de Seine Maritime.

**ARTICLE 3** - Le Président est autorisé à déposer les demandes de financement correspondantes.

**ARTICLE 4** - Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.